



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WH/WG.1/2009/8  
EUR/5086343/6  
19 mai 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE  
SUR L'EAU ET LA SANTÉ RELATIF À  
LA CONVENTION SUR LA PROTECTION  
ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU  
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS  
INTERNATIONAUX

Groupe de travail de l'eau et de la santé

Deuxième réunion  
Genève, 2 et 3 juillet 2009  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LES SITUATIONS  
CRITIQUES DE COURTE DURÉE ET ADAPTATION  
AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**RAPPORT D'ACTIVITÉ ET TRAVAUX FUTURS DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE  
DES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES**

Rapport du Président de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes<sup>1</sup>

*Résumé*

Le Groupe de travail de l'eau et de la santé est chargé de la mise en œuvre globale du programme de travail établi en application du Protocole sur l'eau et la santé. Il passe les progrès en revue, propose des modifications au programme de travail en fonction de l'évolution de la

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis tardivement en raison d'un manque de ressources au sein du secrétariat.

situation et rend compte à la réunion des Parties (voir son mandat dans le document ECE/MP.WH/2/Add.2-EUR/06/5069385/1/Add.2). Le présent document dresse un aperçu des principales activités accomplies et en cours de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes. Il contient aussi le programme des actions futures prévues. L'annexe au document présente le plan général de lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes climatiques extrêmes.

## I. RAPPEL DES FAITS

1. La première réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Genève, 17-19 janvier 2007) a créé une équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes, dont le chef de file est l'Italie (Ministère de l'environnement, de la terre et de la mer). Conformément au programme de travail adopté par la réunion des Parties (ECE/MP.WH/2/Add.5-EUR/06/5069385/1/Add.5), le mandat de l'Équipe spéciale comprend notamment les grandes activités ci-après:

a) Échanger des données d'expérience et recenser les bonnes pratiques appliquées aux niveaux local et national pour assurer le bon fonctionnement d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones urbaines et rurales, qui sont exposées aux effets de situations critiques de courte durée et élaborer des lignes directrices sur les mesures à prendre face à ce genre de situation;

b) Mettre au point des stratégies pour répondre aux besoins à long terme en matière de distribution d'eau et d'assainissement compte tenu de l'impact potentiel des changements climatiques et de la nécessité d'exécuter des programmes d'adaptation et d'atténuation.

2. En conséquence, la réunion conjointe des bureaux de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé (13 septembre 2007, Genève) a appelé à une coopération étroite et à l'intégration des résultats des activités menées à bien par l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes et par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat. À cette première réunion (Bonn (Allemagne), 22 et 23 novembre 2007), l'Équipe spéciale de l'eau et du climat est convenue du fait qu'il serait crucial d'intégrer dans le projet de lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques des contributions de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes portant sur les déterminants environnementaux de la santé, la qualité de l'eau ainsi que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

## II. PRINCIPALES RÉALISATIONS ET ACTIVITÉS EN COURS

3. La première réunion de l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes (Rome, 21 et 22 avril 2008) a approuvé les grands domaines d'activité ci-après:

a) S'efforcer de mettre en œuvre des activités conjointes avec l'Équipe spéciale de l'eau et du climat en vue de rédiger des lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques;

b) Passer en revue et partager les données d'expérience sur les bonnes pratiques et les mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau national dans le domaine des phénomènes extrêmes et du changement climatique;

c) Élaborer des lignes directrices sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement pendant les phénomènes météorologiques extrêmes, afin d'aider les pays à mettre sur pied des programmes d'adaptation et d'atténuation;

d) Envisager la possibilité de contribuer à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé en Europe, qui se tiendra du 24 au 26 février 2010 à Parme (Italie).

#### **A. Contribution au projet de lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques**

4. L'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes a pris une part active à l'élaboration du projet de lignes directrices sous la forme de contributions substantielles, notamment du Président de l'Équipe spéciale et de représentants du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-EURO) au sein du groupe de rédaction.

5. L'Équipe spéciale a apporté des contributions substantielles à l'Atelier international sur l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau (Amsterdam, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2008) en organisant une séance sur la qualité de l'eau et la santé ainsi que par le biais de la participation et d'exposés de membres de l'Équipe spéciale et de partenaires, comme par exemple la République de Moldova, la Slovaquie et le Royaume-Uni.

#### **B. Élaboration des lignes directrices sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes**

6. Actuellement, la principale activité de l'Équipe spéciale consiste à mettre au point les lignes directrices sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes. Compte tenu du consensus international croissant sur l'inclusion de la gestion des catastrophes dans le cadre des politiques générales d'adaptation, il s'agit d'aider les gestionnaires des services publics à intégrer la gestion des risques pour l'environnement et la santé dans leurs mesures d'adaptation aux mauvaises conditions météorologiques.

7. Ces lignes directrices sont mises au point en réaction au nombre croissant de phénomènes météorologiques extrêmes recensés dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et aux conséquences qui en résultent en termes de santé et de bien-être. Les services de distribution d'eau et d'assainissement sont des déterminants de la santé essentiels dans ce type de situation critique. Les changements climatiques amplifient la vulnérabilité de ces services, tout particulièrement en termes de qualité de leurs prestations dans des conditions critiques, de mise en œuvre du progrès technologique, de fiabilité des prestations fournies et de risque de contaminations chimiques et microbiologiques des milieux de l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la santé. C'est pourquoi les gestionnaires de ces services devraient être associés à la définition des stratégies d'adaptation, notamment celles touchant aux communications et à l'évaluation des risques pour

l'environnement et la santé découlant des changements de température, du cycle de l'eau et des situations météorologiques. Les inondations peuvent être suivies de contaminations importantes de l'eau et du biote. La raréfaction croissante de l'eau peut en outre limiter l'accès à l'eau pour l'assainissement et en conséquence exacerber les impacts sur la santé et limiter la capacité des écosystèmes naturels à assimiler les déchets. Dans les grandes villes, la raréfaction de l'eau réduit la capacité d'autoépuration des égouts, et les inondations aggravent les débordements liés aux tempêtes et la pollution qui en résulte.

8. Les lignes directrices – auxquelles travaille actuellement un groupe de rédaction multidisciplinaire composé de spécialistes de l'environnement, de la santé et de l'eau et de gestionnaires des services publics – ont donc pour finalité d'apporter des connaissances sur les nouveaux éléments de risque et sur les mesures d'adaptation qu'imposent le changement climatique et la variabilité du climat dans les conditions critiques de phénomènes météorologiques sévères.

9. À ce jour, le groupe de rédaction a tenu deux réunions (Madrid, 22 octobre 2008, et Rome, 23 et 24 février 2009). Il a sensiblement progressé dans la rédaction des lignes directrices. Il est en train de développer les différents chapitres (un plan général détaillé des lignes directrices est joint en annexe au présent document). Un projet plus étoffé sera soumis, en anglais et en russe, à la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'eau et la santé, en tant que document informel.

### **III. PROGRAMME DES TRAVAUX FUTURS**

10. Il est prévu de finaliser les lignes directrices sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en cas de phénomènes climatiques extrêmes suivant les étapes ci-après:

a) 2 et 3 juillet 2009: présentation de la version avancée du projet à la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'eau et la santé, pour commentaires et suggestions;

b) Août-septembre 2009: diffusion du projet commenté auprès des partenaires et experts, pour examen;

c) 27 et 28 octobre 2009: présentation d'un projet final à la deuxième réunion de l'Équipe spéciale des phénomènes climatiques extrêmes (Genève);

d) 24-26 février 2010: présentation du projet de lignes directrices à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, Italie);

e) Automne 2010 (à confirmer): adoption des lignes directrices à la deuxième session de la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé.

### **IV. TRAVAUX PROPOSÉS**

11. Le Groupe de travail est invité à conseiller l'Équipe spéciale et à lui adresser des commentaires sur les travaux réalisés et les activités futures, et en particulier:

a) À contribuer au processus de rédaction des lignes directrices sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en cas de phénomènes climatiques extrêmes ainsi qu'à donner

son avis sur les activités futures programmées, y compris le processus d'examen du projet de lignes directrices par des experts, en particulier dans les pays russophones;

b) À commenter le projet de lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques et, selon que de besoin, à fournir des avis sur la manière dont les aspects touchant la santé pourraient être encore développés;

c) À débattre et convenir des moyens de mobiliser les fonds qui manquent pour mettre en œuvre le programme de travail de l'Équipe spéciale, en particulier un projet pilote destiné à tester les lignes directrices.

## Annexe

# LIGNES DIRECTRICES SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT EN CAS DE PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

## Projet de plan général

### Préface

### Introduction

#### **1. La situation dans la région**

1.1 Les différents scénarios de changements climatiques possibles et leur impact sur l'environnement et la santé en cas de phénomènes météorologiques extrêmes

#### **2. Changements climatiques, phénomènes météorologiques extrêmes et services des eaux:**

2.1 État des connaissances

2.3 Défis à venir:

a) Conflits entre politiques d'adaptation et d'atténuation;

b) Progrès technologiques.

#### **3. Degré de préparation aux principales catastrophes et systèmes d'alerte précoce**

3.1 Coopération et gestion des catastrophes au niveau intersectoriel

3.2 Besoins d'informations et évaluation des risques

3.3 Outils de planification en prévision des catastrophes

3.4 Rôle du système de santé dans la préparation aux catastrophes et l'alerte précoce

#### **4. Communication en cas de phénomènes météorologiques extrêmes**

4.1 Importance d'une stratégie de communication

4.2 Communiquer aux différents niveaux: ménages, industrie, grand public

4.3 Outils de communication

#### **5. Impacts sur les zones côtières des phénomènes météorologiques extrêmes**

- 5.1 Intrusion d'eau salée dans les nappes aquifères et phénomènes extrêmes
- 5.2 Impact des phénomènes météorologiques extrêmes sur la qualité des eaux de loisirs
- 5.3 Impact des phénomènes météorologiques extrêmes sur la qualité de l'eau utilisée pour l'aquaculture
- 6. Impacts des phénomènes météorologiques extrêmes sur la santé**
- 6.1 Impacts sur la santé des températures extrêmes et des sécheresses prolongées
- 6.2 Impact des inondations
- 6.3 Maladies à vecteur et phénomènes extrêmes
- 6.4 Sécurité alimentaire et phénomènes extrêmes
- 7. Prise en compte des phénomènes météorologiques extrêmes dans l'évolution des risques et la gestion des services de distribution d'eau**
- 7.1 Approche fondée sur un plan de sécurité dans le domaine de l'eau
- 7.2 Gestion de l'assainissement
- 8. Mesures d'adaptation pour les services d'approvisionnement en eau**
- 8.1 Impacts sur le secteur de l'approvisionnement en eau
- 8.2 Mesures d'adaptation pendant les sécheresses
- 8.3 Adaptation et atténuation pendant les inondations
- 8.4 Rétablissement de l'approvisionnement en eau potable en cas de sécheresse ou d'inondation
- 9. Mesures d'adaptation pour le drainage, l'assainissement et le traitement des eaux usées**
- 9.1 Impacts sur les systèmes de drainage, d'assainissement et de traitement des eaux usées
- 9.2 Mesures d'adaptation en cas de sécheresse
- 9.3 Mesures d'adaptation en cas d'inondation
- 9.4 Remise en service des installations de drainage, d'épuration et de traitement des eaux usées
- 10. Conclusions et recommandations**

-----